

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-53

présenté par

M. Nury, M. Abad, Mme Anthoine, M. Aubert, Mme Bassire, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Beauvais, Mme Bonnard, M. Bony, M. Boucard, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Boyer, M. Breton, M. Brochand, M. Brun, M. Carrez, M. Cattin, M. Cherpion, M. Cinieri, M. Ciotti, M. Cordier, Mme Corneloup, M. Cornut-Gentille, Mme Dalloz, M. Dassault, M. de Ganay, M. de la Verpillière, M. Deflesselles, M. Rémi Delatte, M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Diard, M. Dive, M. Door, Mme Marianne Dubois, Mme Duby-Muller, M. Pierre-Henri Dumont, M. Fasquelle, M. Ferrara, M. Forissier, M. Furst, M. Gaultier, Mme Genevard, M. Goasguen, M. Gosselin, M. Grelier, Mme Guion-Firmin, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Huyghe, M. Jacob, M. Kamardine, Mme Kuster, Mme Lacroute, M. Larrivé, M. Le Fur, Mme Le Grip, M. Leclerc, Mme Levy, M. Lorion, Mme Louwagie, M. Lurton, M. Emmanuel Maquet, M. Marleix, M. Marlin, M. Masson, M. Menuel, Mme Meunier, M. Minot, M. Parigi, M. Pauget, M. Peltier, M. Perrut, Mme Poletti, M. Pradié, M. Quentin, M. Ramadier, Mme Ramassamy, M. Reda, M. Reiss, M. Reitzer, M. Reynès, M. Rolland, M. Saddier, M. Schellenberger, M. Sermier, M. Straumann, Mme Tabarot, M. Taugourdeau, M. Teissier, Mme Trastour-Isnart, Mme Valentin, M. Vatin, M. Verchère, M. Vialay, M. Jean-Pierre Vigier, M. Viry et M. Woerth

**ARTICLE 49****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Lors de la réforme du régime fiscal du bénéficiaire agricole forfaitaire par un régime fiscal de micro-bénéficiaires agricoles (LFR pour 2015), un fonds d'accompagnement a été créé pour 5 ans (entre 2017 et 2021). Ce fonds a pour objectif de compenser financièrement les agriculteurs concernés par une augmentation des cotisations sociales. 33 millions d'euros d'aides aux agriculteurs étaient prévues sur 5 ans.

Or, le Gouvernement a décidé de supprimer ce fonds d'accompagnement dès 2018. Cette suppression, soudaine et qui fait perdre toute visibilité aux agriculteurs, n'est pas justifiée. Elle fait perdre aux agriculteurs 25 millions d'euros d'ici 2021 alors même qu'ils traversent une crise durable et qu'ils ont besoin d'être soutenu par l'État.

Le présent amendement vise donc à supprimer l'article 49 et à maintenir le Fonds d'accompagnement.